

REGLEMENT INTERIEUR

Association Ond'Africa

Siège : 31 allée Auguste Renoir 83130 La Garde
ondafrica@hotmail.com

ARTICLE 1 : Inscription

Afin de vous garantir une place dans les cours intéressés, il est impératif de valider votre inscription. Aucune priorité ne sera donnée, les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée.

Il vous faudra : la fiche d'inscription dûment remplie et signée, un certificat médical, une photo, le paiement de la cotisation dans sa totalité, accepter et signer le règlement intérieur ainsi que les modalités de paiement.

Pour garantir une bonne pédagogie et une qualité de cours, nous limiterons les inscriptions à 30 personnes en respectant au maximum la parité.

ARTICLE 2 : Déroulement des cours

Le planning est donné à titre indicatif. Il pourra être modifié suivant les inscriptions réellement effectuées et la disponibilité des salles louées.

Il est demandé :

- De bien choisir son cours en fonction de son niveau réel ;
- D'arriver avant le début des cours pour pouvoir commencer et finir à l'heure ;
- De s'inscrire sur la feuille de présence à chaque début de cours ;
- De ne pas diffuser les enchaînements filmés en fin de cours sur les réseaux sociaux, vous pouvez les garder à des fins personnelles uniquement ;
- D'être assidu pour ne pas gêner la progression du travail de l'année.
- De prévenir son professeur en cas d'absence.

Le respect des professeurs et des élèves est indispensable au bon déroulement des cours. Une tenue correcte, une attitude courtoise et une bonne hygiène sont obligatoires.

Les salles doivent être laissées propres. Il est interdit de toucher ou de s'asseoir sur le matériel sportif ou tout autre élément sortant du cadre de la danse.

ARTICLE 3 : Forfait

Le forfait payé comprend les cours de danse et l'assurance obligatoire.

Il est calculé sur une base de 32 semaines de cours au minimum pouvant aller jusqu'à 35 semaines.

Votre place aux cours n'est pas reconduite automatiquement d'un trimestre à l'autre. C'est pourquoi il est impératif de renouveler votre adhésion au plus tard une semaine avant la fin du trimestre.

Tout trimestre commencé est dû. Aucun remboursement ne sera concédé.

ARTICLE 4 : Vacances, jours fériés, absences

Pas de cours les jours fériés.

Les vacances : *Toussaint* : cours la première semaine

Noël : aucun cours

Hiver: cours la première semaine

Printemps: cours la première semaine

Ond'Africa se réserve le droit de modifier ces dates en cours d'année.

En cas d'absence d'un professeur vous serez prévenus au plus tôt via les groupes Whatsapp de chaque cours.

ARTICLE 5 : Modalités de paiement

L'association Ond'Africa propose des facilités de paiement échelonnés.

En raison de nombreux chèques impayés, nous sommes contraints de mettre en place une réglementation stricte concernant les modalités de règlement.

- Le montant total de la cotisation est à régler le jour de l'inscription.
- L'encaissement différé des chèques ne pourra excéder une durée de 5 mois.
- La cotisation étant due dans son intégralité, les chèques ne seront pas restitués en cours d'année.

Modalités de paiement :

- Pour une inscription au trimestre : possibilité de régler en 1 ou 2 chèques.
- Pour une inscription à l'année : possibilité de régler entre 1 et 5 chèques.

Paieement en espèces :

- Le règlement en espèces est possible uniquement durant les deux premiers mois suivant l'inscription.

Merci de votre compréhension.

**Tout manquement à ce règlement peut engendrer une exclusion de l'Association.
Aucun remboursement de l'adhésion ne sera effectué.**